



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 22 JUIN 2021

Le 22 juin 2021 à 18h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 15 juin 2021, s'est réuni sous la présidence de Monsieur CALLAIS, Maire.

Etaient présents :

Patrick CALLAIS, William GUILLARD, Marie LE COUSIN, François CRAMILLY, Marie-Claude BEAUFILS, Jean Pierre MOURIER, Céline DURVICQ, Réjan SAUPIN, Sophie LOQUIN, François LANGLOIS, Béatrice TASSERY, Christian LETEURTRE, Josiane POINFOUX, Rachel FOUCART, Jean-Marie GILLE, Sandrine LECLERC, Paul BONMARTEL, Karine CHERON, Monique COURSELLE, Vincent SGARLATA, Patricia LEFEBVRE

Absent(s) excusé(s) ayant remis un pouvoir :

Cécile GALHAUT à Patrick CALLAIS, Elisabeth BIDEAUX à François LANGLOIS, Juan Carlos VEGAS à Monique COURSELLE, Pascal POYE à Vincent SGARLATA,

Absent(s) :

Daniel ROUSSEL, Charles LENOIR

formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur Christian LETEURTRE est nommé secrétaire de séance.

Nombre de membres

En Exercice	27
Présents	21
Qui ont pris part à la délibération	25
Pour	25
Contre	0
Abstention(s)	0
Non votant(s)	0

DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS

Si vous entendez contester la présente décision, vous pouvez saisir le tribunal administratif compétent d'un recours contentieux dans les DEUX MOIS à partir de sa notification.

Vous pouvez également saisir le Maire d'un recours gracieux. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivants la réponse. L'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut rejet implicite.

APPROBATION DE LA VENTE D'UN VEHICULE FORD FOCUS BREAK ET D'UN BUS RENAULT IRISBUS ILIADE - CM/21/076

Le Conseil Municipal est informé que la collectivité souhaite mettre en vente sur le site WEBENCHERES deux véhicules, un FORD FOCUS BREAK et un BUS RENAULT IRISBUS ILIADE.

Dans le cadre de sa politique de renouvellement de son parc automobile vers des véhicules plus respectueux de l'environnement, la commune souhaite vendre le véhicule diesel FORD FOCUS BREAK avec un prix de réserve fixé à 10 480 €.

De même, la délégation des transports collectifs étant attribuée à la société HANGARD par le biais d'un marché, le BUS RENAULT IRISBUS ILIADE n'a plus d'utilité au sein de la collectivité. Ce véhicule serait mis en vente avec un prix de réserve à 5 000 €.

Or, la délégation de pouvoirs accordée par le Conseil Municipal à Monsieur le Maire, par délibération n° CM/20/075 du 13 juillet 2020, autorise celui-ci à vendre les biens mobiliers communaux que pour un montant maximal de 4 600 €.

Par conséquent, à la lecture de ces éléments, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à vendre ces deux véhicules.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2121-29 et L.21222-22,

VU la délibération n° CM/20/075 du 13 juillet 2020,

VU l'avis favorable et unanime de la commission Politique financière et marges de manœuvre en date du 1^{er} juin 2021,

VU le rapport de Monsieur le Maire.

APPROUVE la vente des deux véhicules avec les prix de réserve demandés.

CHARGE Monsieur le Maire de la mise en œuvre de cette délibération.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

Fait au Trait et certifié exécutoire
le 23 juin 2021

